

Déploiement du Cinéma numérique et de la 3 D

La première projection cinéma numérique publique d'Europe a été réalisée à Paris, le 2 février 2000, par Philippe Binant.

Le cinéma numérique (en anglais : *D-cinema*, pour *Digital cinema*), se réfère à la production et à la diffusion d'œuvres cinématographiques sous un format numérique : les films peuvent être distribués sur support physique (disque dur), ou par satellite ou via des réseaux de télécommunication. Ils sont projetés au moyen d'un projecteur numérique spécial et non d'un projecteur conventionnel (35 mm), couplé à un lecteur (ou serveur) de contenus D-Cinema. Ces contenus sont des fichiers DCP (Digital Cinema Package) stockés sur le disque dur du lecteur et remplacent dans le monde numérique les bobines de film argentiques.

Un équipement numérique (projecteur, serveur) projette aussi bien des films "à plat" ou en relief car il est possible de faire varier la vitesse de défilement des images. Une cadence élevée (jusqu'à 144 images par seconde) permet de projeter alternativement des images pour l'œil gauche et pour l'œil droit - c'est le principe de base de la projection en trois dimensions. La projection numérique en relief exige cependant des équipements additionnels.

Le rythme de conversion des salles au numérique s'accélère depuis plusieurs années. En France, le cinéma numérique se développe rapidement ; ainsi, en octobre 2008, il y avait 226 salles numériques réparties dans 68 cinémas. Depuis, le déploiement français continue à rythme soutenu. En février 2010, on peut estimer qu'environ 1 000 salles numériques sont disponibles chez près de 80 exploitants différents.

Pourquoi le numérique ?

La projection en numérique permet de baisser les coûts du distributeur ; cependant, l'exploitant doit s'équiper d'un nouveau matériel plus coûteux que le matériel de projection traditionnel 35mm. Les petits exploitants ne devraient plus attendre de récupérer les copies (usées) des films après quelques semaines d'exploitation par un précédent cinéma, les copies numériques étant disponibles pour toutes les salles en même temps.

Concernant la diversité culturelle, chaque salle pourra décider de sa programmation et chaque distributeur pourra servir une copie de son film aux salles qui le souhaitent, alors qu'avec les copies sur bobines argentiques, leur nombre était limité par les moyens financiers du distributeur.

En distribution, une copie 35 mm d'un film coûte entre 1 000 à 2 000 euros, contre 100 à 200 euros pour la distribution sous format numérique (sans oublier qu'un disque dur est directement réutilisable, le recyclage des pellicules argentiques étant bien plus compliqué), sans compter le poids du transport de 30 Kg environ pour une copie 35 mm et moins de 1 Kg pour un disque dur avec sa caisse de transport.

En exploitation, cela représente un gain de temps pour la manipulation du film en supprimant l'étape du montage des bobines entre elles et avec les films annonces et publicités

D'autre part l'image sur support numérique présente l'avantage de ne pas s'altérer de projection en projection (pas de « vieillissement » du contenu). Le cinéma numérique facilite la projection de contenus stéréoscopiques (« 3D »), et offre une meilleure répartition de l'étalement de la lumière d'éclairage de l'image ; contrairement au 35 mm, les bords de l'image ont la même luminosité qu'au centre de l'image.

De plus, lorsqu'une salle possède une copie numérique, il lui est possible de diffuser pendant plusieurs semaines le film à la demande soit en version française soit en version originale, sous titrée dans la langue de son choix.

Enfin, **l'impact écologique** du passage au numérique est positif, la filière traditionnelle 35mm étant fortement génératrice de pollution du fait du caractère photochimique des supports de projection.

Pourquoi s'équiper dès maintenant ?

La projection du film AVATAR, en 3 D , a modifié la position de nombreux exploitants : l'engouement du public, au cœur de l'action, a permis de découvrir un nouveau spectacle. Les salles équipées ont vu leur fréquentation plus que quintupler.

Il devient urgent de s'équiper afin de rester compétitif :

- Dans un avenir proche, le tirage des copies en 35 mm ne sera plus rentable et va donc cesser. Les salles non équipées seront dans l'obligation de FERMER !!! ..
- Géographiquement, toutes les salles de Libourne, Bergerac, Angoulême, Périgueux, seront numérisées..
- 25 salles de l'hexagone viennent de fermer au premier trimestre 2010 !!!

A un moment où de nombreux jeunes se sont détournés des salles de cinéma, ce nouveau moyen de projection devrait les inciter à retourner dans les salles obscures.

La salle obscure devrait devenir un lieu de diffusion de films mais aussi de projections de programmes alternatifs (concert, opéra, sport...) en direct ou en léger différé.

Le Cinéma Le Club en 2010 ?

Créée en 1990, l'association du Cinéma Le Club a drainé en 20 ans plus de 230 000 spectateurs en présentant plus de 150 films différents par an. Une programmation diversifiée (Pour tous les publics, associant toutes les opérations départementales : Collège au Cinéma-Ombres et lumières - Cinéma Citoyen), régionales -Ciné-mémoires ; mois du Documentaire- , des avants premiers, de nombreuses manifestations avec les associations locales - Ecoles, Collèges, Piscine, Judo, AECL,..) a fidélisé son public, venant de Dordogne, Charente, Charente-Maritime et Gironde.

Gérée avec rigueur, l'association - comprenant une vingtaine de bénévoles - peut proposer des tarifs permettant à tous d'aller au Cinéma. A la pointe du progrès – comme dans tout multiplex- il y est possible de bénéficier d'une carte d'abonné et de réserver par Internet.

Au Cinéma Le Club de La Roche-Chalais, salle adhérente au réseau Ciné-Passion en Périgord, tout se prépare. Cinq salles (Ribérac, Mussidan, Saint Astier, Terrasson et La Roche-Chalais) du département ont postulé pour s'équiper en numérique (les autres :Montpon, Thiviers, Nontron et Montignac) suivront en 2011 (Le Buisson de Cadouin l'est déjà à titre expérimental depuis le 16 décembre 2009). De nombreuses réunions d'animateurs de salles, de responsables culturelles vont être organisées en Dordogne. Nous serons présents.

Avec quel financement ?

La région interviendra à hauteur de 30 %, le CNC envisage de subventionner à hauteur d'au moins 20%. Les 50% (au maximum) restant devraient l'être par un système qui sera connu en Mai 2011 (Distributeurs, Grand emprunt) , la TSA (taxe spéciale pour l'aménagement des salles : 10,72% des recettes) et la participation des exploitants. En ce qui nous concerne, au vu de notre rigueur, 10 % **devraient** incomber à la commune.

2010, année des 20 ans de l'association, a vu l'arrivée d'un deuxième salarié (contrat 2 ans en CAE) pour étendre encore le nombre de séances et de films proposés. **Mais en 2010, avec l'aide de la commune- toujours très solidaire du cinéma - l'arrivée du Cinéma Numérique et des lunettes 3 D est passée du rêve à la réalité.**

Henri CASTAGNA

Pt de l'association « Le Club »